

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 (point 1) - 13 (points 2 à 5) - 14 (points 6 à 13)

votants : 15 (point 1) - 16 (points 2 à 5) - 17 (points 6 à 13)

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **FRIOLL ABDALLAH** Catherine, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **HAASE** Guillaume qui donne procuration à Monsieur **REIGNEAU** Christophe, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs **BALFROID** Stéphanie, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 08 - 01 - 2023

Cessions et Acquisitions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un dossier entre la commune et Monsieur Pierre DUNAND concernant des cessions de terrains aux lieux-dits « Mijouët » et « Champs de Mijouët » permettant de faciliter l'accès au village.

Il convient donc de régulariser ces différentes ventes entre des terrains appartenant à Monsieur Pierre DUNAND et d'autres appartenant à la commune.

Monsieur le Maire précise que les valeurs financières indiquées par le service des domaines conformément aux tableaux ci-dessous peuvent interpeller mais qu'à ses yeux le plus important est la possibilité d'organiser la vie de manière cohérente dans le hameau de Mijouët et la bonne répartition des biens.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Cessions par Monsieur Pierre DUNAND :

Parcelle	Zone	Nombre de m ²	Prix du m ² évalué	Total
B 340 p1	A	12 m ²	2,60/m ²	31,20 €
B 340 p2	A	17 m ²	2,60/m ²	44,20 €
B 987 p1	A	30 m ²	2,60/m ²	78,00 €
B 987 p2	A	54 m ²	2,60/m ²	140,40 €
B 1209 p1	A	1 m ²	2,60/m ²	2,60 €
B 1209 p2	A	367 m ²	2,60/m ²	954,20 €
Total :		481 m²		1 250,60 €

Cessions par la commune :

Parcelle	Zone	Nombre de m ²	Prix du m ² évalué	Total
CHEMIN RURAL MONTEE DE L'ETANG - p (C.R.p)	UA	87m ²	56€/m ²	4 872 €
B 1207	UA	71 m ²	168€/m ²	11 928 €
B 1208 p1	UB	46 m ²	56€/m ²	2 576 €
B 1211 p1	UB	264 m ²	140€/m ²	36 920 €
TOTAL		468 m²		56 296 € Arrondi à 56 000€

En ce qui concerne la désaffectation du chemin rural dit « Montée de l'Etang » par délibération N° 21-06-2021 du 01/06/2021, le Conseil Municipal l'a approuvé, après enquête publique et avis favorable de la commissaire enquêteuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention de Madame ALIX Isabelle - Maire-Adjointe - décide :

- de vendre les parcelles communales listées ci-dessous :
 - o Chemin Rural Montée de l'Etang - p d'une surface de 87 m², au prix de 56 € le m², soit 4 872 € ;
 - o B 1207 d'une surface de 71 m², au prix de 168 € le m², soit 11 928 € ;
 - o B 1208 p1 d'une surface de 46 m², au prix de 56 € le m², soit 2 576 € ;
 - o B 1211 p1 d'une surface de 264 m², au prix de 140 € le m², soit 36 920 € ;

soit un total de 56 296 € arrondi à 56 000 € pour une surface totale de 468 m².

- d'acheter les parcelles de Monsieur Pierre DUNAND listées ci-dessous au prix de 2,60 € le m² :
 - o B 340 p1 d'une surface de 12 m², soit 31,20 € ;
 - o B 340 p2 d'une surface de 17 m², au prix de 44,20 € ;
 - o B 987 p1 d'une surface de 30 m², au prix de 78 € ;
 - o B 987 p2 d'une surface de 54 m², au prix de 140,40 € ;
 - o B 1209 p1 d'une surface de 1 m², au prix de 2,60 € ;
 - o B 1209 p2 d'une surface de 367 m², au prix de 954,20 € ;

Soit un total de 1 250,60 € pour une surface totale de 481 m².

- de passer outre l'avis des domaines ;
- de dire que ces cessions se feront moyennant le versement de 50 € 00 de la part de Monsieur Pierre DUNAND ;
- de mandater le cabinet de géomètre ARPENT'ALP afin d'établir le document d'arpentage définitif ;
- de passer l'acte authentique en la forme administrative ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le 17/08/2023

ID : 074-217401280-20230117-DELIB_08_01_23-DE



17 AOUT 2023

Pour copie conforme, Fillinges le

Transmis par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

17 AOUT 2023

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le